

Le Journal des professionnels de la Santé au Travail

N° 55-Spécial Congrès Lille 2014 MAI 2014

Contre-bilan de la réforme des services de santé au travail

Par Jean-Michel Sterdyniak et Gérard Lucas

Annoncé lors de la Grande conférence sociale de juin 2013, le premier bilan de la réforme des services de santé au travail a été communiqué fin février 2014 et présenté comme contribution objective pour préparer les débats qui devaient avoir lieu au sein du comité permanent du COCT du 28 février.

Un document bilan ?

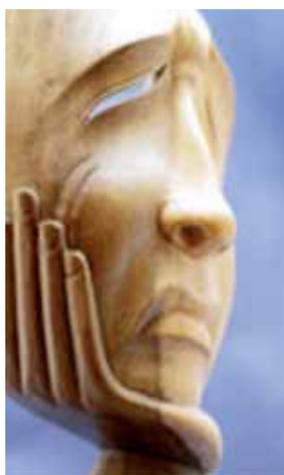
Pour ce faire, la Direction Générale du Travail a sollicité les DIRECCTE ainsi que 4 SSTI. Ces 4 SSTI ont été choisis, après consultation des DIRECCTE et du CISME, afin de mettre en évidence les bonnes pratiques et, de l'aveu même de la DGT ne sont pas représentatifs des SSTI en France. Il ne s'agit donc en rien d'un bilan mais d'une défense et illustration de la réforme selon la DGT via une présentation d'un échantillon considéré comme exemplaire. Si la DGT peut se targuer, et ce dès la page 3, d'avoir échangé avec le SNPST, il faut savoir que, comme il est indiqué, la rencontre a eu lieu à notre demande, après plusieurs relances et alors que le rapport était déjà quasi finalisé.

Que peut-on tirer de ce bilan ? La DGT estime pouvoir se réjouir du renforcement de la gouvernance régionale et de l'implication des partenaires sociaux, de la redynamisation des Comités régionaux de prévention des risques professionnels, de la création de nouvelles instances régionales pluri-institutionnelles pour suivre et accompagner la réforme ainsi que de la signature de CPOM. Cependant, tous ces motifs d'autosatisfaction semblent bien formels dès lors que rien n'est dit de la finalité du système, de ses objectifs, rien sur la déclinaison de la production réelle de ce qui est mis en place. Au lieu de cela, des chiffres sont alignés sans analyse et même parfois sans pertinence comme le nombre de salariés suivis par équipe pluridisciplinaire sans notion de dimension de l'équipe et alors même que cette notion d'équipe n'est guère explicitée. La question de la démographie médicale n'est pas prise en compte. Les objectifs qui devraient être premiers dans les SSTI très mal traités : le rapport est dérisoire sur l'amélioration des conditions de travail et sur l'amélioration de la santé des travailleurs.

La gouvernance paritaire ?

Le bilan fait apparaître une présence variable des organisations syndicales de salariés qui rencontrent des difficultés à pourvoir les postes. Le rapport pointe

la tendance dans certaines régions à voir le MEDEF occuper la présidence de tous les services. Dans d'autres, le bureau du CA est purement patronal avec le seul trésorier comme représentant des salariés. De fait, la présidence patronale automatique ainsi que l'AG des SSTI uniquement patronale rendent le paritarisme inopérant. Les fédérations des services régionales sont évidemment uniquement directoriales ou patronales, avec éventuellement quelques invités cooptés. Cette gouvernance patronale nous semble totalement en contradiction avec la mission d'ordre public que devraient jouer les services. Aujourd'hui paritarisme ou pas, la gestion des services reste



essentiellement juridique et commerciale au lieu de viser à la santé au travail. Le renforcement espéré du pilotage et du contrôle des SSTI par les partenaires sociaux est bien en fait celui du seul patronat ! Évidemment, le document milite pour la suppression de la commission de contrôle, seule instance où les représentants des salariés sont majoritaires. De cette conception de la gouvernance, où les SSTI sont en quelque sorte assimilés aux entreprises aux SSTI, cette confusion que nous avons déjà dénoncée en son temps entre le rôle des SSTI et les obligations des employeurs. D'ailleurs les missions réglementaires dévolues aux SSTI sont déclinées en terme de prestations ou d'offre de service.

Les commissions médico-techniques

La commission médico-technique, selon la loi du 20 juillet 2011, est dédiée aux échanges professionnels entre les médecins du travail et les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, en présence du président du SSTI ou de son représentant. La DGT se satisfait d'une mise en place qui se serait faite selon une composition conforme à la réglementation. Cependant, selon ses propres chiffres, dans 87 % des cas, la CMT est présidée par le directeur ou le président du service. C'est donc la direction du service qui a la maîtrise de l'ordre du jour, des convocations, de l'animation des réunions, des comptes rendus. N'en déplaise à la DGT qui soulève ce risque pour mieux l'écarter, ces CMT sont souvent des chambres d'enregistrement. La DGT évoque les questions, soulevées notamment par le SNPST de la sous-représentation des médecins, et des risques de démedicalisation et d'atteinte à l'indépendance médicale ces risques sont reconnus comme réels mais aucune réponse n'est apportée. La DGT préférant s'en remettre au CISME qui juge que ces difficultés se résolvent dans la pratique. Évidemment et tout à fait par hasard, les 4 services choisis semblent être de bons élèves.

Périodicité des visites, effectifs suivis et agrément

La périodicité des visites et les effectifs maximaux suivis par l'équipe pluridisciplinaire sont traités dans le chapitre consacré à la politique d'agrément. C'est dire si ces questions sont abordées de façon formelle, comptable et juridique, sans lien avec les réalités et de façon détachée des objectifs de santé au travail. Nous n'avons droit qu'à une litanie de chiffres. Aucune discussion sur la congruence entre la périodicité des visites, les effectifs suivis, les caractéristiques de la population suivie et les projets d'équipe ne se fait vraiment jour. Dans un tel texte, on ne trouvera bien évidemment pas de réflexions sur la clinique médicale du travail ou sur les entretiens infirmiers. Rien non plus sur l'articulation des actions des différents intervenants au sein de l'équipe pluridisciplinaire

JST 51

Lean et Risques Psycho Sociaux.

Est-il possible de dénoncer les méfaits du Lean ?

Par Dr Margaret Moreau - Médecin du Travail, 20 ans d'expérience en Service Autonome et 5 ans en service interentreprises.

Histoires d'indépendance

par Caius Ramazzinus - « Terrain miné — acte III ».

Le professeur Ramazzinus, archéologue de la médecine du travail, n'en a décidément pas fini avec l'histoire de Suzanne Blanc qui tente malgré les difficultés d'exercer son métier dans la mine Peñarroya de Largentière. Résumé des péripéties précédentes : Suzanne Blanc s'est fait voler ses examens complémentaires par le médecin-chef de la société, qui les a ensuite envoyés au directeur de la mine ; un médecin proche du directeur a porté plainte contre elle pour pratiques « anti-confraternelles », suivi par l'Ordre ; puis elle a été renvoyée au motif qu'elle instaurait « une atmosphère de suspicion »...

JST 54

Crise économique et santé au travail : les conditions de travail dans la crise du néolibéralisme

(intervention au congrès du SNPST, 16/11/2013)

par Thomas Coutrot

...
Ces enquêtes statistiques ont un effet d'objectivation. Globalement, malgré toutes les modernités affichées, la pénibilité physique ne recule pas, l'intensité du travail augmente, l'organisation néolibérale du travail est pathogène. L'exposition aux produits cancérigènes au travail concerne encore le quart des ouvriers, et n'a diminué que pour quelques produits relativement bien identifiés comme le benzène et l'amiante.

... L'enquête « santé et itinéraire professionnelle » montre que la souffrance au travail et les atteintes psychiques à la santé qui sont liées aux conditions de travail diminuent nettement et rapidement en cas de reclassement dans une autre organisation de travail : il y a donc une efficacité potentielle importante de la prévention des risques psycho-sociaux pour préserver la santé du salarié.

JST 53

La résistible ascension du travail de nuit

par Bertine Bréchet

C'est au nom de la liberté du travail et d'entreprise que des citoyens ont eu l'honneur des médias en défendant les horaires nocturnes et dominicaux des magasins qui allaient les employer. Les organisations syndicales ont réaffirmé la défense de l'encadrement des horaires décalés pour mieux préserver le bien être des salariés. Ce n'est pas la première fois qu'en situation de crise des revendications individuelles de travailleurs divergent de l'expression des représentants syndicaux. Mais qu'en est-il de l'extension du travail de nuit et en horaires atypiques, et des effets sur la santé ?

Moins de sommeil, plus de fatigue, c'est ce qui est constaté statistiquement à court terme chez les travailleurs en horaires atypiques. Les tests psychotechniques sont là pour rappeler de façon constante les déficiences observées en matière réactive, cognitive et d'application. Le risque relatif d'accidents du travail n'alerte que si on le ramène aux horaires travaillés et aux critères de la production et des modes opératoires eux-mêmes. On oublie trop que le premier facteur des accidents graves de la voie publique aujourd'hui est devenu la perte de vigilance et principalement par somnolence, alors qu'il y a trente ans elle ne représentait qu'un tiers des causes avec la vitesse et l'alcool.

Par exemple, pendant les semaines de travail de quatre nuits d'équipes d'intervention sur des chantiers, le temps de sommeil est réduit de plus d'une heure par jour en moyenne, et 60 % des intéressés ont une inversion du rythme de sommeil qui les pénalisera encore les trois jours suivants.

Quel accompagnement les professionnels de la santé au travail

L'avis d'aptitude médicale individualisé n'est qu'un permis de nuire tout aussi peu préventif que dans les autres pénibilités... la reconstitution des agendas du sommeil avec repérage des épisodes de manques voire des dettes de sommeil s'avère une phase d'appropriation capitale pour les salariés.

La pétition :

dire la santé au travail c'est l'éthique de nos métiers

par Mireille Chevalier

Suite aux plaintes déposées récemment par des employeurs, contre 3 médecins du travail devant l'Ordre des médecins pour atteinte à la déontologie médicale et manquements à leurs devoirs professionnels, le SNPST s'est positionné : ...

L'esprit de la déontologie médicale est d'abord de protéger les intérêts des patients. Pour le médecin du travail seul le salarié est considéré comme ayant cette qualité. Le détournement de ce principe n'est pas acceptable. On arrive ainsi à une situation inacceptable, où le Conseil de l'Ordre pourrait être amené à sanctionner le praticien pour un acte médical qui se ferait en application d'une obligation réglementaire et déontologique. Ces sanctions peuvent d'ailleurs être majeures et aller en théorie jusqu'à une interdiction d'exercer.

JST 51

Pénibilité : traçabilité et prévention

par Luc Gerson

Entre les manifestations de souffrances vécues au travail et les facteurs de réduction de l'espérance de vie ou de dégradation de la santé, la définition de la pénibilité retenue pour la loi du 9 novembre 2010 est celle du rapport Poisson de 2008 : « la pénibilité au travail est le résultat de sollicitations physiques ou psychiques qui, soit en raison de leur nature, soit en raison de la demande sociale sont excessives au regard de la physiologie humaine et laissent, à ce titre, des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé et l'espérance de vie d'un travailleur. » ...

Des seuils restrictifs

Les seuils minimaux d'exposition pour valider les inclusions dans la pénibilité sont relativement élevés.

Par exemple, la quantification des ports de charge en masse et durée, des postures en angulation et temps, des travaux répétitifs en rythmes, des travaux de nuit supérieurs à 270 heures ou des horaires décalés excluront très probablement le plus grand nombre de salariés concernés par ces pénibilités. Dans une grande entreprise ferroviaire, le lancement de la traçabilité des expositions chimiques limite le recueil des expositions aux CMR classés en première catégorie de l'IARC (INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER), c'est à dire les cancérigènes certains en négligeant les classes 2 A et 2B probables et possibles. ...

...Obtenir la trace du travail réel pour chaque salarié, réinterroger dans la durée les effets expositions santé, restituer aux entreprises, aux institutions et aux travailleurs les observations, est une mission confirmée des professionnels de santé au travail qui ont à la fois à exiger l'application de la traçabilité aux entreprises, mais ont à dépasser les limites restrictives de la loi.

Contentieux

par Michel Hamon

Histoire d'indépendance... ou combien coûte le licenciement irrégulier d'un IPRP?



...Le licenciement irrégulier d'un IPRP ne coûte finalement pas très cher et la protection conférée par la consultation obligatoire d'une instance de contrôle est très fragile.
...On peut noter également que la situation sera identique pour les infirmières en santé au travail...

Garde à vue chez le médecin du travail : un témoignage

par Roberto Hâté-Aimepé

(ndlr) - La description de cette consultation de début d'activité montre un décalage caricatural avec ce qui serait attendu d'une exploration et d'un accompagnement de la santé au travail. Ce salarié pourtant particulièrement averti se soumet sans discussion à la forme imposée par l'infirmière qu'elle subit peut être elle-même, et sa tentative d'engager un dialogue constructif avec le médecin du travail est enrayée par une digression qui pourrait s'apparenter à un contre transfert.

La persistance de tels comportements de professionnels de santé au travail nuit certes à la reconnaissance de l'utilité de l'approche médicalisée de la santé au travail. Heureusement beaucoup de professionnels déclinent une approche plus pertinente...

POUR TOUTES VOS ANNONCES DE RECRUTEMENT OU DE COMMUNICATION

Email : kh.conseils@hotmail.fr - ☎ 01.75.43.11.50



2 Boulevard Tonnellé
37044 TOURS CEDEX 9

Le C.H.R.U. de TOURS recrute

UN MÉDECIN DU TRAVAIL

Titulaire du CES ou du DES ou équivalent

Temps Plein
Lieu d'exercice : Chinon et Tours

Lettre de motivation et curriculum vitae à adresser à :
Madame ROMERO-GRIMAND
Directeur-Adjoint à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales
CHRU de Tours - 2 Boulevard Tonnellé - 37044 TOURS CEDEX 9



santé
famille
retraite
services

Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe

recherche 2 médecins du Travail

CDI à temps plein
Lieu de travail : Laval pour l'un, Le Mans pour l'autre
Diplôme de l'INMA, du DES ou du CES souhaité

Envoyer CV et lettre de motivation à :
MSA Mayenne-Orne-Sarthe
Gestion des Ressources Humaines
30 rue Paul Ligneul, 72032 Le Mans cedex 9
Contact : 02.43.39.43.96



Le CHU d'Angers recherche : un Médecin du Travail

Poste de Praticien Hospitalier ou Contractuel à temps plein selon le statut du candidat

Principales missions :

- Mener des actions sur le milieu de travail
- Conseiller le chef d'établissement, les salariés et les représentants du personnel en matière de santé au travail
- Réaliser les examens médicaux
- Conduire des projets dans le domaine de la prévention des risques professionnels

Profil :

- DES de Médecine du Travail
- Une formation complémentaire en ergonomie ou autre formation complémentaire serait appréciée

Pour candidater : Mme Amina MOUSSA
Directrice des affaires médicales,
de la Recherche et de l'innovation
CHU d'ANGERS, 4 rue Larrey, 49933 ANGERS CEDEX 9
mail: dam@chu-angers.fr

Pour tout renseignement :
Dr Pierre RUCAY,
chef du Service de Santé au Travail
Tél. : 02.41.35.53.34
PIRucay@chu-angers.fr



Recrute pour le département de l'Allier
Médecin du Travail ou
Médecin prêt à se former à la Santé au Travail

CONDITIONS ATTRACTIVES :

- Régime salarié
- Horaires fixes, limités et diurnes
- Avantages sociaux (tickets restaurants, mutuelle Santé...)
- Cadre de travail confortable
- Travail d'équipe (coopération avec d'autres disciplines)
- Tâches variées
- Structure en développement

Contacteur : M. Patrice VIARD
Tél : 06 80 11 41 07 - mail : patrice.viard@sistemr.fr



PÔLE SANTÉ TRAVAIL est le 2^{ème} plus grand Service de Santé au Travail de France : 542 salariés, dont 182 médecins du travail. Nos 35 centres fixes de proximité sont répartis sur un territoire allant de la métropole Lilloise jusqu'à St Omer.

Vous bénéficiez de l'appui de ressources pluridisciplinaires :

- Un plateau médical pour le suivi individuel de vos salariés, avec un laboratoire et des médecins spécialistes (pneumologie, dermatologie, cardiologie, ORL...)
- Un plateau technique pour vous aider dans vos Actions sur le Milieu de Travail, avec 2 niveaux de compétences : des Assistants(e)s en Santé Travail et des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (expertise en toxicologie, ergonomie, épidémiologie/statistiques, météorologie, psychologie du travail)

Vous pouvez également être le pivot d'une équipe locale et travailler en étroite coopération avec une secrétaire médicale, une infirmière formée en santé au travail et un(e) Assistant(e) en santé travail.

Dans l'objectif d'amélioration constante de la qualité de nos Équipes Médicales :

Nous recrutons : Des Médecins du travail H/F
Titulaires du CES ou DES • CDI temps complet ou temps partiel

Nous recrutons des médecins motivés par une reconversion en santé au travail médecins généralistes ou spécialistes d'autres disciplines. Financement de la formation assurée pour le DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins.

Contacts :

- Axelle BLONDEL - Direction des Ressources Humaines
PÔLE SANTÉ TRAVAIL 118 rue Solferino 59015 Lille Cedex
Mail : ablondel@polestetravail.fr • Tél. 03 20 12 85 10 / 06 57 35 23 76
- Bernard FONTAINE - Médecin Coordinateur - Mail : bfontaine@polestetravail.fr

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS RECRUTE

Direction des services fonctionnels
Direction des ressources humaines

MEDICIN DE PREVENTION (H/F)

17,5 heures/semaine
(Cadre d'emplois des Médecins territoriaux)

Sous la responsabilité du directeur des ressources humaines, vous assurez la surveillance de la santé des personnels de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, de la Ville et du CCAS de Châtelleraudais. Vous informez et conseillez le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail et participez à la prévention des risques professionnels.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle. Collectivité adhérente au CNAS + COS.

Les candidatures (lettre de motivation avec CV et dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires, ou attestation de réussite au concours) sont à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Direction des Ressources Humaines, 78 boulevard Brossac - BP 30618 - 86106 CHATELLERAUDAIS Cedex ou par mail : recrutement@capc-chattelleraudais.fr



GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PITIÉ SALPÉTRIÈRE - CHARLES FOIX

Recrute MÉDECIN DU TRAVAIL



Présentation du groupe hospitalier :
Le groupement hospitalier PITIÉ SALPÉTRIÈRE - CHARLES FOIX est un ensemble de 2 établissements situés sur le même secteur sanitaire Paris-Sud, qui compte environ 2 900 lits et places.

Le Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière constitue l'une des plus importantes structures hospitalières de Paris. Il dispose de 1 785 lits de médecine aigüe et 169 places de jour, 6 342 agents et 1677 Médecins et d'un budget de 602M€ en exploitation (2009).

Le médecin du travail assure personnellement l'ensemble de ses fonctions. Il a en charge le suivi d'un secteur dont l'effectif est de 1 500 agents s'il est à temps plein, au prorata s'il est à temps partiel. Il assure le suivi médical de ces agents, leur suivi vaccinal et met en œuvre son tiers-temps (visites des locaux, travail sur le terrain, participation aux instances et autres réunions...)

Il remplit, dans son secteur, sa mission de conseiller en terme d'améliorations des conditions de travail, d'hygiène et sécurité que prévoit les textes. Il rédige chaque année un rapport annuel.

Il est assisté dans ses missions par un(e) secrétaire et un(e) infirmier(e)

L'organisation interne au service de santé au travail définie au 30 mars 2004 en conformité avec la législation a été acceptée collégialement.

Adressez CV et lettre de motivation à :
Mme Martine LOUET - Coordinatrice Service de Santé au travail
Email : martine.louet@psl.aphp.fr
47-83, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Accès Gare s'Austerlitz - Gare de Lyon - Bus et métro



LA RÉGION BASSE-NORMANDIE RECRUTE

Pour sa Direction des Ressources Humaines

Un Médecin de Médecine Préventive (H/F)

Au sein de la Région Basse-Normandie, vous assurez l'intégralité des missions de médecine préventive de la Région concernant les 1150 agents situés dans le Calvados et l'Orne (uniquement Argentan, Flers et la Ferté Macé) affectés sur des fonctions diverses : personnel administratif pour les services du siège, personnel d'entretien des lycées (visites biannuelles), personnel de restauration (visites annuelles).

Merci d'adresser votre candidature accompagnée d'un CV avant le 31/08/2014 à M. Le Président de la Région Basse-Normandie, Direction des Ressources Humaines, Abbaye aux Dames, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1

Vous proposez toute action permettant le développement et l'amélioration des conditions de service, exercez une veille juridique et technique, tout en assurant le suivi médical régulier des agents et une surveillance médicale particulière des personnels sur les postes à risques, ou relevant d'un handicap (220 agents).

Vous assurez également le lien entre la collectivité et les médecins agréés, la Commission de Réforme, le Comité Médical et avec les agents connaissant des problèmes de santé. Titulaire d'un Doctorat en médecine, du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail (DES), du Certificat d'études spéciales de médecine du travail (CRS) ou d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels, ou remplissant les conditions de l'article L 4111-2 du code de la santé publique.

Débutant diplômé ou ayant exercé une expérience dans un poste similaire, vous êtes disponible, à l'écoute, et disposez de réelles aptitudes au travail au sein d'une équipe RH transverse.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :
Temps de travail : de 75% à 100%
Poste basé à Caen (salle et matériel adapté) ; visites au Siège ou dans les lycées
Secteur : Bessin, Caen, Pays d'Auge, Argentan, Flers, La Ferté Macé (déplacements)
Large autonomie d'organisation du travail.

Conditions de recrutement : rémunération selon conditions statutaires + Régime indemnitaire + tickets restaurant
Poste vacant à pourvoir dans les meilleurs délais selon les modalités statutaires de recrutement

Retrouvez les offres complètes sur www.region-basse-normandie.fr

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE
recrute
UN MEDECIN DE PRÉVENTION



A temps plein : pour son administration centrale à Paris

Diplôme CES, DES, en médecine du travail ou titres équivalents, grille CISME.

Envoyer CV à Docteur Nadine TRAN QUY

Tél. : 01 44 77 72 01 / 06 70 61 16 16
nadine.tranquy@justice.gouv.fr

Médecin coordonnateur national - Ministère de la justice SG/3SP/SDRH-S/BASCT
13 place Vendôme 75042 PARIS Cedex 01

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE
recrute
DES MEDECINS DE PRÉVENTION



► **Sur les départements suivants :**

A temps partiel : Aisne, Aude, Charente, Eure, Finistère, Loir et Cher, Loiret, Lozère, Morbihan, Nord, Orne, Paris, Pas de Calais, Rhône, Saône et Loire, Seine et Marne, Seine Maritime, Seine Saint Denis, Val d'Oise, Val de Marne, Vienne.

A temps plein : Loire Atlantique, Paris.

Diplôme CES, DES, en médecine du travail ou titres équivalents, grille CISME.

Envoyer CV à Docteur Nadine TRAN QUY

Tél. : 01 44 77 72 01 / 06 70 61 16 16
nadine.tranquy@justice.gouv.fr

Médecin coordonnateur national - Ministère de la justice SG/3SP/SDRH-S/BASCT
13 place Vendôme 75042 PARIS Cedex 01



Urgent
le centre Hospitalier de Montauban (82)
Recrute

**Un médecin du travail titulaire d'un DES ou CES
de médecine du travail.**

Rémunération : grille de PH en fonction de l'ancienneté.
Poste à pouvoir immédiatement

Envoyer lettre de motivation accompagnée d'un CV à :

Madame Dominik PASCAL, Directrice des Ressources Humaines,
de la Recherche et des Affaires Médicales, Centre Hospitalier,

100 rue Léon Cladel, BP 765, 82013 MONTAUBAN cedex. Téléphone : 05 63 92 80 23.
m.perguet@ch-montauban.fr ou c.tissendie@ch-montauban.fr

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

UN MÉDECIN DU TRAVAIL (H/F)
Poste basé à Bobigny

Le Département de Seine-Saint-Denis recherche son 5^{ème} médecin du travail pour son service de santé au travail. Ce service assure le suivi de 8 000 agents répartis dans 150 métiers. Le Service compte 3 infirmières, 2 secrétaires.

Implanté dans des locaux refaits à neuf, il dispose d'un plateau technique complet. Dans le cadre de ses missions, le médecin travaille en pluridisciplinarité avec les ergonomes, le préventeur des risques physiques et techniques, le psychologue du travail, les assistantes sociales.

- Inscription obligatoire au Conseil de l'ordre
- Possibilité de CDI
- Date de fin de dépôt des candidatures : poste à pourvoir rapidement

Pour postuler, les candidatures (Lettre de motivation et CV) sont à adresser, sous la référence JST/ DRS/MEDECIN DU TRAVAIL/N°14-02, à : mmeresse@cg93.fr

**Le CHU de Rennes recrute 1 médecin du
travail sur un poste à temps partiel 80%**



Le CHU de Rennes est composé de 5 établissements de soins qui regroupent 1 950 lits et places. Les 5 sites sont accessibles par les transports en commun métro ou bus.

L'effectif des professionnels suivis est de 8000 agents

Nous vous invitons à rejoindre l'équipe de santé au travail du CHU, en raison du départ en retraite d'un de nos médecins.

L'équipe est composée de 5 médecins du travail, 4 infirmières et 5 assistantes médico-administratives, à temps plein ou à temps partiel. Nous travaillons avec une équipe multidisciplinaire (psychologue, ergonomes, assistante sociale, ingénieur risque)

Un logiciel de médecine du travail est implanté depuis 1999.

Les missions du médecin du travail sont celles définies par la législation

>>> Pour postuler :

- être diplômé du CES ou DES de Médecine du travail.
- avoir la volonté de travailler en équipe

Une expérience de médecin du travail dans un établissement hospitalier serait appréciée.

Contact : dp-recrutement@chu-rennes.fr

Poissy



www.chi-poissy-st-germain.fr

Saint-Germain-en-Laye
Centre Hospitalier Intercommunal

LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY ST GERMAIN EN LAYE

un des plus importants établissements publics d'Ile-de-France,
avec 1200 lits ouverts, 3300 professionnels

Recherche 1 MEDECIN DU TRAVAIL

pour renforcer son service de médecine préventive

Renseignements, CV et lettre de candidature à adresser à :

M. B. MABILEAU Directeur des ressources humaines

CHI POISSY ST GERMAIN - CS 73082 - 78303 POISSY CEDEX

tél 01 39 27 59 86 - bmabileau@chi-poissy-st-germain.fr



**Le Centre Hospitalier
Marne la Vallée**

situé à Jossigny (77)
VAL D'EUROPE (RER A)

>>> RECRUTE Son MEDECIN DU TRAVAIL <<<

Ses missions principales :

Réalise un suivi de la santé des personnels afin de prévenir et de diagnostiquer les affections de santé. Déterminer l'aptitude au poste de travail.

Fournir un avis médical sur les risques professionnels et accompagner le plan d'actions

Une équipe de 3 personnes (secrétaires et infirmière) et un référents TMS participent à la politique de prévention.

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae

Madame HOSQUET-BARRIERE • Directrice des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Marne la Vallée • 2-4 cours de la gondoire • 77600 JOSSIGNY

Et par email : recrutement@ch-marnela-vallee.fr et mchosquet-barriere@ch-marnelavallee.fr



Vous êtes intéressé(e)
Adressez votre candidature à AGEMETRA
Mme GRANGER - Directrice
23 Avenue des Saules • 69922 OULLINS cédex
E-mail : f.granger@agemetra.org

Qui sommes nous ?

- Service de Santé au Travail interentreprises assurant le conseil et le suivi de 20 000 adhérents et 230 000 salariés
- 220 salariés, dont 85 médecins, répartis sur 23 centres sur Lyon et sa grande couronne

Quelles compétences recherchons nous ?

- Médecins du travail H/F
- Titulaires CES ou DES - CDI temps plein ou temps partiel
- Postes à pourvoir prioritairement : Corbas, Chassieu, Jonage/Meyzieu, Lyon

Pourquoi nous rejoindre ?

- Travail en équipe pluridisciplinaire (Médecins, Infirmières, Assistantes santé sécurité au travail, Préventeurs, Ergonomes, Psychologues, Documentalistes)
- Mise à disposition d'une aide juridique
- Important budget de formation continue
- Conditions financières et avantages sociaux attractifs



Médecins de prévention H/F

Titulaires d'un DES ou CES ou titre reconnu équivalent

Vos conditions de recrutement

- un contrat de droit public,
- une grille spécifique de rémunération revalorisable annuellement,
- un accès aux prestations sociales du ministère.

Postes à pourvoir immédiatement : temps complets et temps partiels.

■ Adressez votre candidature et CV à : Préfecture de police DRH/SDAS – 7 boulevard du Palais 75004 PARIS

■ Pour toutes informations complémentaires, contactez le secrétariat de : M. Rémy-Charles MARION, sous-directeur de l'action sociale au 01.56.06.17.01 ou Mme GOLA-DE MONCHY, chef de service des politiques sociales au 01.56.06.17.02



CORSE DU SUD

LE SERVICE INTER-ENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL

recrute à temps plein et en CDI

MEDECIN DU TRAVAIL

Titulaires du CES / DES en Médecine du Travail

Ou d'un diplôme européen équivalent

Poste à pourvoir : AJACCIO et sa région

Adresser lettre de candidature manuscrite + CV détaillé par courrier à :
Monsieur le Président du S.I.S.T. Corse du Sud
BP 914 - 20700 AJACCIO Cedex 9
Tél. : 04 95 10 62 70 - Fax : 04 95 22 69 07 - Mail : armand-e@mdt2a.com

Notre Client recrute 2 MÉDECINS DU TRAVAIL (H/F)

- **Type d'établissement** : Grand groupe international
- **Disponibilité** : 2 postes à pourvoir dès maintenant
- **Lieu d'exercice** : Proche banlieue ouest Paris ou Centre
- **Description du poste** : En charge d'une population, le Médecin du Travail veille de manière préventive à éviter toute dégradation de la santé des salariés du fait de leur travail. Basé(e) sur l'un des sites français, il (elle) exerce son activité conformément au code du travail.

Rattaché(e) au Département des Ressources Humaines, le Médecin du Travail encadre une équipe du service médical et gère les risques professionnels spécifiques à l'activité de l'entreprise. Il (Elle) participe aux groupes de travail de l'entreprise impliqués dans l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de l'environnement.

Véritable conseil auprès de la Direction, il (elle) contribue activement à l'évolution des contrats sociaux portant sur les sujets d'actualité : pénibilité dans le travail, contrat de génération, travail des seniors, ...

- **Contrat** : Temps plein ou temps partiel
- **Formation** : Titulaire d'un CES ou DES en médecine du travail de préférence. Cependant la formation d'un médecin généraliste désireux d'évoluer en médecine du travail est envisageable. Inscription à l'Ordre des Médecins requise
- **Rémunération** : Attractive, intégrant les avantages sociaux des grands groupes.

Merci de faire suivre votre candidature à : Amazones RH - candidature@amazonesrh.com

Notre Client recrute INFIRMIER EN ENTREPRISE (H/F)

Grand groupe international basé à Suresnes recherche un(e) infirmier en entreprise.

MISSION :

- Au sein de la Direction des Ressources Humaines, vous serez en charge :
 - d'assister le médecin du travail en réalisant le suivi administratif des dossiers (visites médicales, actions de prévention et suivi médical des salariés)
 - d'assurer les soins d'urgence et le transfert vers des centres médicalisés
 - d'effectuer le suivi administratif des travailleurs handicapés et des maladies professionnelles
 - de participer aux études sur les conditions et l'ambiance de travail en veillant au respect des normes de sécurité, en lien avec le service HSE, le CHSCT et l'assistante sociale.

PROFIL :

- Titulaire du diplôme d'état Infirmier
- Vous justifiez d'une première expérience professionnelle en entreprise (des missions exercées également à l'hôpital seraient un plus)
- Confidentialité, bon relationnel, et sachant faire preuve d'initiative
- Vous aimez le travail en équipe.

Type de poste : CDI – temps plein - Rémunération selon expérience

Merci de faire suivre votre candidature à : Amazones RH
candidature@amazonesrh.com



Département des Ressources Humaines

Le Mans Métropole et la Ville du Mans emploient 3 400 agents permanents, avec une grande diversité de métiers.

Recherche Médecin de prévention – Réf. RH-PERS/BJ/BG/SG TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL (cadre d'emplois : Médecins territoriaux)

Le service de médecine du travail, rattaché à la DRH, comprend 1 médecin, 2 infirmières et 2 adjoints administratifs. Il est mutualisé entre Le Mans Métropole et la Ville du Mans.

Missions :

- Réalisation de consultations médicales.
- Surveillance médicale particulière.
- Participation aux politiques de reclassement, de lutte contre les addictions.
- Veille et conseil auprès de l'administration.
- Etablissement des fiches de risques.
- Participation à l'évaluation des risques professionnels.
- Participation aux séances du CHS.
- Etablissement du rapport annuel d'activité.
- Participation aux actions d'information sur l'hygiène et la sécurité.
- Participation aux études et enquêtes épidémiologiques.
- Avis sur les produits chimiques utilisés dans les services.

Profil, compétences et expériences requises :

- Qualification en médecine du travail et titres et diplômes associés ou engagement pour un cycle de formation au titre de la formation professionnelle pour l'acquisition de cette qualification.

Modalités de recrutement :

- Statutaires : par voie de mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude ou à défaut à titre contractuel
- Rémunération : statutaire, régime indemnitaire, prime de vacances

Pour tous renseignements complémentaires sur l'emploi à tenir, contacter :
Bruno JARRY, Directeur des Ressources Humaines
☎ 02 43 47 36 92 – bruno.jarry@ville-lemans.fr



LA VILLE DE DIJON RECRUTE
(156 000 habs, Capitale de la Région Bourgogne, 1h30 de Paris par TGV)

UN MEDECIN DU TRAVAIL (H/F) - titulaire du CES ou DES - pour son service de médecine professionnelle

MISSION

Assurer la surveillance médicale des agents de la Ville de Dijon et du CCAS (3 500 agents)

ACTIVITES

- Mettre en place des actions de prévention et assurer des missions de conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail
- Conduire des analyses de poste afin de les adapter à la santé des agents
- Participer à des groupes de travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire en santé au travail : préventeur, ergonomiste, référent handicap, service social du personnel, référent RPS...
- Assister au CHS CT et CTP et établir le rapport annuel d'activités
- Participer aux études et enquêtes épidémiologiques

PROFIL RECHERCHE

- Diplôme de docteur en médecine
- Posséder le CES ou DES médecine du travail
- Connaissances des compétences territoriales et de la conduite de projet lié à la santé au travail
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Capacité à travailler en réseau
- Aptitude à la négociation

CANDIDATURE

VEUILLEZ FAIRE
PARVENIR VOTRE
CANDIDATURE CV
+ LETTRE DE
MOTIVATION

à la Direction des
Ressources Humaines,
Bureau du
Recrutement.
CS 73310
21033 DIJON CEDEX

Tél. : 03.80.74.50.50
ou 03.80.74.53.29
ou 03.80.74.71.06



LE CHU DE NANCY MEURTHE ET MOSELLE - LORRAINE Recrute UN MEDECIN DU TRAVAIL

Descriptif : Médecin du travail, titulaire d'un DES ou CES de médecine du Travail, recruté en qualité de praticien hospitalier ou praticien contractuel avec perspective de nomination praticien hospitalier.

Mission générale : Assurer la surveillance médicale et le suivi médico-professionnel des agents du CHU de Nancy et mener des actions en milieu de travail pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Activités : Visites médicales d'embauche, visites SMR, périodiques de reprise et à la demande. Suivi des agents ayant des aménagements de poste, en reconversion professionnelle, en situation de handicap ou en inaptitude en lien avec la DRH.

Actions en milieu de travail : Etudes des postes de travail. Contribution à la prévention des risques professionnels (risques TMS, Chimiques, Psychosociaux suivi des AES), Participation au CHSCT.

Relations régulières avec : Le pôle ressources humaines et affaires sociales, les deux psychologues du travail, l'ergonome, les deux assistantes sociales du personnel, la direction de la qualité et des usagers.

Equipe : L'équipe de santé au travail est répartie sur deux sites composée de 4 médecins, 4 infirmières, 5 secrétaires.

Conditions : Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine.

Personne à contacter : Mme PETTER - Chef du pôle Ressources Humaines et Affaires Sociales - CHU de Nancy
e-mail : secretariat.dam@chu-nancy.fr

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS



A 1 HEURE AU SUD DE PARIS - RÉGION CENTRE
Composé de six établissements soit 1577 lits et places et 4871 agents

Recrute : **MÉDECIN DE SANTÉ AU TRAVAIL** OU
MEDECIN COLLABORATEUR du MEDECIN DU TRAVAIL

Titulaire ou contractuel - Rémunération statutaire - Temps plein ou temps partiel
Savoir faire requis : C.E.S ou D.E.S. de médecin de santé au travail ou engagement à suivre la formation de médecine de santé au travail

Candidature et renseignement : Madame Geneviève ETRONNIER
1 rue Porte Madeleine - 45032 ORLEANS CEDEX 1 - Tél. : 02.38.74.44.69
Mail : recrutement@chr-orleans.fr - Site www.chr-orleans.fr



BORDEAUX

Le Service de Santé au Travail

recrute

un **MÉDECIN DU TRAVAIL**

Effectif suivi environ 3000 salariés

Titulaire du CES ou DES

CDI à plein temps (35h) ou temps partiel

Le poste est à pourvoir sur Bordeaux et son agglomération.
Le médecin coordonne et anime l'équipe pluridisciplinaire :
ergonomes, infirmiers, psychologues du travail, AST.
Une secrétaire médicale l'assiste pour la gestion de son effectif
d'environ 3000 salariés.

Conditions de travail et rémunération attractives.

Contactez nous ou adresser lettre et CV à :

Direction SSTI

262/264, boulevard du Président Wilson

33001 Bordeaux Cedex

Tél : 05.56.44.10.33

Mail : contact@ssti33.fr

Notre site internet : www.ssti33.org



STELLA MEDICA recherche pour son client,
établissement privé participant au service public

UN MEDECIN DU TRAVAIL

titulaire du CES ou DES ou équivalent (qualification exigée)

Établissement en Ile de France, proche transports

Horaires attractifs et salaire motivant,

infirmières formées, locaux attrayants

Contacteur Christel Labadie

238 Route de l'Empereur

92500 RUEIL MALMAISON

Tél 01 41 42 33 51 • Fax 01 70 24 76 69

christel.labadie@stella-medica.fr • www.stella-medica.fr



ASSOCIATION DE SANTE AU TRAVAIL



INTERENTREPRISES DE FLERS

RECHERCHE

MEDECIN DU TRAVAIL (h/f)

TITULAIRE DU CES OU DES CDI à TEMPS PARTIEL, TEMPS COMPLET
TRAVAIL AVEC EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Merci d'adresser votre candidature : LETTRE + CV à :

ASTIF - Madame LABASLE - PLACE PIERRE SEMARD - 61100 FLERS

Tél. : 02.33.65.26.87 - Mail : astif61@astif.fr

**Le CHD Vendée, site de La Roche sur Yon
et/ou le CH Loire Vendée Océan, site de Challans**

RECHERCHENT

Un médecin du travail à temps complet

Ou Deux médecins du travail à 50%

- une activité à temps plein sur les deux hôpitaux est possible
- ou une activité à 50% sur un des deux hôpitaux

Poste à pourvoir à partir du 1^{er} Janvier 2014

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Site de La Roche sur Yon : Docteurs LACHEREZ, MALINET ou RENOUL

Tél. : 02 51 44 61 36 • email : medecine.travail@chd-vendee.fr

Site de Challans : Docteur MIR

Tél. : 02 51 49 50 18 • email : p.mir@ch-lvo.fr

Les candidatures (CV+lettres de motivation) sont à adresser à :

Centre Hospitalier Départemental de la Vendée • Direction des Ressources Humaines • Les Oudairies

85925 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Tél. : 02 51 44 65 08 • email : recrutement@chd-vendee.fr



Pour un recrutement efficace
de médecins du travail et d'IPRP...

**Le Journal de santé au travail (JST) et son
nouveau portail : www.medecindutravail.fr**

Pour vos besoins en recrutement de professionnels de santé au travail :
adrez-nous vos projets d'annonce par email (texte, logo, charte graphique)
vous recevrez par retour de mail un devis personnalisé et un B.A.T (sans
engagement de votre part)

Contactez-nous : p.godain@hotmail.fr Renseignements : 01.75.43.11.50

JST 54

Au-delà de l'« usage contrôlé » des pesticides :
le risque chimique raconté par ceux qui l'affrontent
Par Frédéric Décosse, sociologue (IRIS/EHESS)



>> Chantiers >>

Médecins et infirmiers du travail : une coopération à construire
par Gérard Lucas*

Le SNPST avait provoqué beaucoup d'incrédulité et de réactions défensives en annonçant dès 2002 son souhait d'un déploiement des infirmiers dans les services de santé au travail. Les services s'approprient progressivement et empiriquement cette inéluctabilité que la réforme de 2011 a actée.

Mais la réglementation s'est contentée de répondre à une forte pression des gestionnaires cherchant à remplacer des médecins du travail en pénurie et une valorisation par des infirmières polyvalentes exécutantes d'offres de prestations des services qui ne sont pas toujours dans la mission de préservation de la santé des salariés du fait de leur travail.

JST 53

>> Interview ... et écriture >>

Pluridisciplinarité en santé travail : le regard infirmier

Par Véronique BACLE, Responsable du Pôle Infirmier au SSTRN (Lille) et Membre de l'équipe pédagogique des formations infirmières à l'ISTNF.



Quelle définition de la pluridisciplinarité donneriez-vous ?
Comment la vivez-vous dans votre exercice professionnel ?
Quels souhaits ?

POUR UNE UNICITE EN PREVENTION SANTE TRAVAIL

Par Gilles ARNAUD

Une couverture en Santé Travail bientôt généralisée

La médecine du travail a été réglementairement mise en place dans sa forme actuelle à partir de la loi d'octobre 1946.

A cette époque il s'agit d'une avancée considérable, puisque la couverture prévention en santé travail n'était jusqu'alors assurée que dans de grandes entreprises par des médecins d'usine.

Une organisation en tuyaux d'orgue

En France, pays historiquement jacobin, la centralisation est une culture qui perdure malgré les efforts récents de décentralisation. Dans cette architecture, chaque administration défend son « pré carré », réussissant à convaincre le pouvoir politique de ne rien lâcher.

...
Devant cette réalité, on comprend difficilement l'intérêt pour la santé au travail des salariés de persister dans un système figé et « ministère dépendant ».

Observons simplement qu'à l'heure actuelle les analyses qui vont dans ce sens sont marginales et que les organisations syndicales de salariés ne semblent pas prêtes à porter cette action. On remarquera que l'accord interprofessionnel sur la santé au travail signé en septembre 2000 et décembre 2000 a ouvert la possibilité d'un suivi en santé au travail différencié entre les branches professionnelles. C'est bien cet accord interprofessionnel qui a servi de base à la dernière réforme de la Prévention en Santé Travail. Pour les organisations syndicales de salariés, la négociation est une « culture » et une manière de procéder afin de faire progresser les revendications, voire de sortir d'un conflit.

Dans le cadre du **33^{ème} congrès national de santé au travail** à Lille,
le **SNPST** vous convie cordialement à une réunion syndicale
jeudi 5 juin 2014 de 17h à 18h 30
- salle Artois -

ADHESION AU SNPST

Nomprénom
Adresse
Age Tél Mail
Profession
Service.....

Diplômes

Souhaite adhérer au SNPST.

Les tarifs des cotisations annuelles vous seront communiqués sur le stand du SNPST durant le congrès, et sont également à votre disposition sur le site du SNPST www.snpst.org ou bien sur demande au secrétariat

12 impasse Mas - 31000 TOULOUSE - Tél. 05 61 99 20 77 - contact@snpst.org

dont la composition, déjà présentée de façon contradictoire dans les textes réglementaires, est souvent mystérieuse. Aucune interrogation sur les liens entre consultations médicales et SMR si ce n'est dans un cadre d'aptitude sécuritaire !

Il faut voir, pour bien mesurer le formalisme de cette approche les questions qui selon la DGT méritent d'être approfondies : le suivi des fonctionnaires par les SSTI, le contenu de la SMR pour le travail de nuit. Tout de même, la DGT se demande s'il faut ouvrir la question de l'aptitude médicale en s'interrogeant sur son intérêt en terme de suivi individuel mais surtout en pointant des motifs juridiques et financiers. Il était temps que la DGT se pose la question de savoir s'il faut se poser la question. L'aptitude, pour nous, est une notion assurantielle, qui n'a jamais fait la preuve d'une quelconque pertinence en matière de prévention. Cette épée de Damoclès qui pèse sur les consultations

médicales est à l'origine d'une autocensure à la fois du médecin et du salarié.

On constatera donc que dans cette partie du bilan, à aucun moment les moyens humains sont mis en lien avec des objectifs en matière de santé au travail, à aucun moment n'est soulevée la question de l'appropriation des liens santé-travail par les travailleurs ou par les entreprises.

Les projets de service

Le document confirme qu'aujourd'hui, dans la plupart des cas, le projet de service est élaboré en dehors de la CMT. C'est ainsi que « certains projets sont davantage le fruit de la direction du service, de médecins coordinateurs ou référents, ou d'autres composantes de la pluridisciplinarité », pour ne pas parler des consultants externes. L'examen des exemples donnés de projet de service met en évidence qu'ils sont dans le droit chemin de cette réforme (et des

recommandations du CISME). On cherche en vain la définition d'une véritable politique de santé au travail mais on y trouve beaucoup de formalisme et de com (sic).

En conclusion

Si l'on veut bien admettre qu'il est prématuré de faire le bilan de cette énième réforme, il n'en reste pas moins que ce bilan, comme on pouvait le craindre est essentiellement fondé sur des critères quantitatifs et formels. Le bilan aurait dû se faire sur les améliorations en cours ou attendues de la santé des travailleurs et des conditions de travail permises par cette réforme. **Y-a-t-il un meilleur dévoilement des atteintes à la santé ? Un meilleur accompagnement ? Questions sans réponse. Beaucoup de sujets non traités également : la démographie médicale, les effets de la gouvernance patronale, l'aptitude, le financement...**

Pourquoi un syndicat professionnel ?

par Mirielle Chevalier

La question est légitime, puisqu'il existe déjà plusieurs syndicats généraux, représentatifs au niveau national, en mesure de défendre les intérêts des salariés et répondant aux diverses sensibilités.

Cependant la santé des travailleurs constitue un sujet à part, comme d'ailleurs la mission des médecins du travail et des autres professionnels de la santé au travail. L'existence même d'un syndicat professionnel repose sur la défense de la profession et des moyens pour répondre à ses missions.

Cette action spécifique et spécialisée, sans autre contrainte de sujet ou sans autre attente de la part des adhérents, permet d'aller au fond des questions que pose la prévention de la santé au travail. Les positions soutenues par un syndicat professionnel sont clairement identifiées par les partenaires et les interlocuteurs, et la spécialisation du syndicat permet des positions s'appuyant sur de nombreux professionnels.

En effet, le syndicat professionnel est un lieu de rencontres et de débats privilégié pour des acteurs qui recherchent les moyens de pouvoir réaliser au mieux leurs missions de prévention de la santé des travailleurs. Ces rencontres débouchent sur des critiques ou des propositions étayées, reconnues au niveau national. C'est le regroupement des professionnels qui permet d'aborder des idées innovantes comme l'attachement du SNPST très précoce à la

pluridisciplinarité et surtout la conception des équipes coopératives comprenant des infirmiers en santé au travail.

Un syndicat professionnel est l'institution qui naturellement peut recueillir et centraliser les problèmes de la profession grâce à ses adhérents. Mais il centralise également les questions des différents partenaires syndicats ou associations, voire celles des personnes extérieures s'intéressant au sujet.

L'intérêt d'un syndicat professionnel ne réside pas dans la défense des privilèges d'une profession dans un but corporatiste. Un tel syndicat ne peut alors que s'enfermer dans des problématiques essentiellement matérielles, sans intérêt pour la société. Par contre l'intérêt d'un tel syndicat vient de la compréhension des difficultés et des besoins des professionnels pour exercer pleinement leur rôle de santé publique et donc veiller au respect de leurs moyens et surtout de leur indépendance. Cette dernière constituant le postulat de base pour permettre la veille et l'alerte en matière de santé au travail.

Contrairement aux syndicats généraux, le syndicat professionnel n'a pas à se préoccuper d'autres considérations pour les salariés et n'a donc pas à faire des choix dans les revendications ou les acquis à défendre. Pour les professionnels de la santé, cette dernière ne se négocie pas et aucun compromis n'est acceptable. Cela fait du

syndicat professionnel un interlocuteur fiable et clair dans ses positions, puisque toujours au service du même objet. C'est ainsi qu'il peut critiquer le résultat de négociations permettant de fixer des normes trop élevées pour les expositions à des toxiques, d'établir certaines conditions inacceptables dans les tableaux de maladies professionnelles ou de mettre des clauses réglementaires inutiles voire nuisibles à la santé des salariés.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il est entendu par les ministères, mais aussi par les associations ou même par les syndicats de salariés. Car le fait d'être un syndicat professionnel n'exclut pas le dialogue avec tous ceux qui s'intéressent au sujet, loin s'en faut. Ces échanges sont forcément productifs et permettent à tous d'évoluer.

C'est ainsi que depuis la création de la médecine du travail, le SNPMT puis le SNPST n'a fait qu'œuvrer afin que la médecine du travail soit réellement au service de ses missions et ne soit pas dévoyée par les employeurs et leurs désirs de sécurité assurantielle. Le syndicat professionnel est mieux placé que tout autre pour repérer les dangers de compromission des acteurs de terrain et savent demander l'indépendance professionnelle comme le contrôle nécessaire en contrepartie de cette dernière.

>> Le SNPST à votre écoute >>

POUR NOUS CONTACTER : contact@snpst.org

Le site du Syndicat : <http://snpst.org>

le Journal
des professionnels
de la Santé au Travail

N° 55

SPÉCIAL CONGRÈS
MAI 2014

12 impasse Mas • 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 99 20 77
<http://snpst.org>

Publication du SNPST
(Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail)
ISSN : 1775-0318
Commission paritaire : 1016 S 05549

Directeur de publication : Gilles Arnaud

Rédacteur en chef : Gérard Lucas

Secrétariat de rédaction : Micheline Chevalier

Illustrateur : Gérard Lucas

Mise en page : DHTL, 01 47 08 96 12

Responsables de rubrique :

ACTUALITE SYNDICALE : Gilles Arnaud

CONTENTIEUX : Michel Hamon

TERRAIN : Patrick Bouet

EUREKA : Gérard Lucas

INSTITUTION : Mireille Chevalier

CHANTIER : Véronique Bacle

ENTRETIEN : Jean-Michel Sterdyniak

Conception éditoriale et graphique : Betty Bente Hansen

Imprimerie Cyan 12
75 avenue Parmentier / 75544 Paris Cedex 11
06 18 72 55 53